

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 515

10 mars 2010

SOMMAIRE

Abacus Partners S.A.	24676	Maillot Invest S.A.	24698
Adelie Investissements S.A.	24674	Malerbetrieb Schorn Sàrl	24698
Apsida Corporation S.A.	24675	Malux S.A.	24715
Balfid S.à r.l.	24676	Malux S.A.	24676
Ballabio S.A.	24711	Menara Six Lux S. à r.l.	24714
City Music Sàrl	24710	Monazur S.A.	24676
Clairbois S.A.	24674	Multipartners S.A.	24715
Crystal Burgundy S.A.	24677	Phone Box S.A.	24675
Dartis	24698	ProLogis Poland III S.à r.l.	24715
Decker Line S.A.	24720	ProLogis Poland LXXVIII S.à r.l.	24714
D'leteren Vehicle Glass S.A.	24716	ProLogis Poland LXXXIII S.à r.l.	24697
Direl HoldCo S.à r.l.	24699	ProLogis Poland LXXXII S.à r.l.	24697
Gand Lux S.à r.l.	24710	ProLogis Poland LXXXI S.à r.l.	24714
Gand Lux S.à r.l.	24720	ProLogis Poland LXXXIV S.à r.l.	24697
Hase Fireplaces S.A.	24675	ProLogis Poland LXXXIX S.à r.l.	24714
Immeuble du Pêcheur AG	24710	ProLogis Poland LXXXV S.à r.l.	24675
IOIO S.A.	24710	Safari Luxco 2 S.A.	24677
Jama Investments Luxembourg S.A.	24699	Somogin Lux S.A.	24674
JD Coaches Sàrl	24698	Stable II S.à r.l.	24720
Live in Clothes S.à.r.l.	24716	Telco Holding	24674
LUX-Hâm S.à r.l.	24698	Treper Holding S. à r.l.	24674
Lux-Maintenance S.à.r.l.	24699	Triton III No. 3 S.à r.l.	24699
M2	24676	Uden S.A.	24675

Telco Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 99.920.

Les comptes annuels au 8 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2010023025/11.

(100018468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Somogin Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 105.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023072/10.

(100018899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Clairbois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint-Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 122.977.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A-M. Grieder / F. Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010023083/11.

(100018933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Treper Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 113.171.

Les comptes de dissolution au 23 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Natacha Hainaux.

Référence de publication: 2010023084/11.

(100018431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Adelie Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 67.020.

Les comptes de dissolution au 23 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Natacha Hainaux.

Référence de publication: 2010023085/11.

(100018432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Hase Fireplaces S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023080/10.

(100018882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Apsida Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023081/10.

(100018881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Unden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023082/10.

(100018879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

ProLogis Poland LXXXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010023091/14.

(100018622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Phone Box S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023075/10.

(100018893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Abacus Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 112.342.

Le bilan dûment au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Abacus Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2010023022/13.

(100018476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Monazur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 105.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023073/10.

(100018896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

M2, Société Anonyme.

Siège social: L-5834 Hesperange, 4, rue Jean-Pierre Hippert.
R.C.S. Luxembourg B 74.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023103/10.

(100018722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Malux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 28.862.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023198/10.

(100018740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Balfid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 113.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Référence de publication: 2010023239/11.

(100018355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

**Safari Luxco 2 S.A., Société Anonyme,
(anc. Crystal Burgundy S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.062.

—
In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Crystal Burgundy S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 4 December 2009, not yet published in the Mémorial C, and not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at with Me Elisa FARALDO, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To re-qualify the thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each of the Company into three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, the shares remaining allocated to the current shareholder of the Company.

2 To create three (3) classes of shares, the class A non-voting preference shares, the class B ordinary shares and the class C ordinary shares, with the rights and obligations attached thereto following restatement of the articles of association of the Company as referred to under item 5 of the present agenda.

3 To re-qualify the three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each of the Company into three hundred ten thousand (310,000) class A non-voting preference shares (the "Class A Shares"), three hundred forty-eight thousand seven hundred fifty (348,750) class B ordinary shares (the "Class B Shares"), and two million four hundred forty-one thousand two hundred and fifty (2,441,250) class C ordinary shares (the "Class C Shares") with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, such shares remaining allocated to the current shareholder of the Company.

4 To change the corporate name of the Company to Safari Luxco 2 S.A.

5 To fully restate the articles of incorporation of the Company, which restatement shall consist inter alia in adopting the following corporate object:

"The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

6 To acknowledge the resignation of the current directors from their positions of directors of the Company with immediate effect and to appoint new directors of the Company.

7 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) That the whole corporate capital was present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions upon deliberation:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to re-qualify the thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each of the Company into three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, the shares remaining allocated to the current shareholder of the Company.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to create three (3) classes of shares, the Class A shares, the Class B Shares, and the Class C Shares, with the rights and obligations attached thereto following restatement of the articles of association of the Company as resolved upon under the fifth resolution.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to re-qualify the three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each of the Company into three hundred ten thousand (310,000) Class A Shares, three hundred forty-eight thousand seven hundred fifty (348,750) Class B Shares, and two million four hundred forty-one thousand two hundred and fifty (2,441,250) Class C Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, such shares remaining allocated to the current shareholder of the Company.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the corporate name of the Company to Safari Luxco 2 S.A..

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company in order to inter alia reflect the above resolutions.

As a consequence the articles of association of the Company shall from now on read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single Shareholder, owner of all the shares, or several Shareholders.

The Company will exist under the name of "Safari Luxco 2 S.A."

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred ten thousand (310,000) class A non-voting preference shares (the "Class A Shares"), three hundred forty-eight thousand seven hundred fifty (348,750) class B ordinary shares (the "Class B Shares"), and two million four hundred forty-one thousand two hundred and fifty (2,441,250) class C ordinary shares (the "Class C Shares"), with a nominal value of one cent (EUR 0,01.-) each, all of which are fully paid up.

The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares are individually referred to as a "Share" and together as the "Shares".

The holders of Shares are individually referred to as a "Shareholder" and together as the "Shareholders". The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. Form and transfer of Shares

The shares will be in the form of registered shares.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. Additional terms and conditions to those expressly stated in the Articles of Incorporation may be agreed in writing by the Shareholders in a shareholders' agreement, call option agreement and/or share pledge agreement to which the Company is a party, as regards the transfer of shares (or interest in such shares), such as, without limitation, any permitted transfer, tag along and drag along transfer provisions. Transfers of shares must be made in compliance with any such additional terms and conditions and the Articles of Incorporation. The Company is entitled to refuse to register any transfer of shares unless transferred in accordance with the Articles of Incorporation and in accordance with the terms and conditions of a shareholders' agreement (as from time to time in effect) to which the Company is a party.

With respect to the registered shares, a Shareholders' register, which may be examined by any Shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each Shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the Shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the Shareholders' register may be delivered to the Shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the Shareholders' register by a declaration of transfer entered into the Shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the Shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of Shareholders.

6.2. Rights and obligations of the classes of Shares

The classes of Shares shall have different financial and voting rights as more fully set out hereafter.

6.2.1. Right to distribution

Each Class A Share carries at all times the right to a preferential and cumulative dividend (the "Class A Preferred Dividend") to be declared and paid in cash, corresponding to (i) 0,1% of the nominal value of the Class A Shares per annum and (ii) any Class A Preferred Dividend that has accrued during previous financial years of the Company and which has not been paid.

The Class A Preferred Dividend may however not be declared to the extent that such distribution would exceed sums which are generally available for distribution in accordance with the Laws. To the extent that, after the allocation to the legal reserve, funds are available at the level of the Company for distribution to the Shareholders and to the extent

permitted by the Laws and by the Articles of Incorporation as well as in consideration of any shareholders' agreement as from time to time in effect, the general meeting of Shareholders shall:

- firstly, allocate, *pari passu*, the Class A Preferred Dividend to the holders of the Class A Shares; and
- secondly allocate the remainder (if any) *pro rata* to each of the holders of Class C Shares.

Upon the occurrence of a Management Exit Event, the aggregate of all of the Class A Shares shall have rights to the following profits of the Company in priority to any other shares in the capital of the Company as shall be determined by the date of the Management Exit Event (the "Management Preference Shares Profits"):

Date of Management Exit Event	Profits of Luxco 2 (€)
Before 31 December 2009	10,971,429
Between 1 January 2010 and 31 December 2010	10,971,429 plus the 2010 Accrual Amount
Between 1 January 2011 and 31 December 2011	13,426,786 plus the 2011 Accrual Amount
Between 1 January 2012 and 31 December 2012	16,032,232 plus the 2012 Accrual Amount
Between 1 January 2013 and 31 December 2013	18,803,152 plus the 2013 Accrual Amount
Between 1 January 2014 and 31 December 2014	21,756,506 plus the 2014 Accrual Amount
Between 1 January 2015 and 18 June 2015	24,910,995 plus the 2015 Accrual Amount
After 18 June 2015	26,464,990

Upon the occurrence of a Management Exit Event, the Class B Shares shall have the same rights to the profits of the Company as the Class C Shares. Upon the occurrence of a Management Exit Event, if the Management Exit Acquisition Price is greater than the sum of the Management Preference Shares Profits and the value of the Class B Shares (as determined by the Remuneration Committee acting reasonably), the difference shall be the "Management Exit Acquisition Price Shortfall" and Luxco 1 shall, as soon as reasonably practicable following the occurrence of the Management Exit Event, pay each of the individual Managers who is an ultimate beneficial shareholder in the Management Entity (whether through a special purpose vehicle or otherwise) that proportion of the Management Exit Acquisition Price Shortfall as is equal to the proportion that that Manager's beneficial interest in shares in the Management Entity bears to the total number of shares in the issued share capital of the Management Entity as at the date of the Management Exit Event.

If upon the occurrence of a Management Exit Event the sum of Management Preference Shares Profits and the value of the Class B Shares (as determined by the Remuneration Committee acting reasonably) will be greater than the Management Exit Acquisition Price, Luxco 1 shall have the option (at its sole discretion) by notice to the Management Entity to purchase immediately prior to the Management Exit Event such number of Management Shares (including thus the Class A Shares and the Class B Shares) from the Management Entity for the nominal price of such Management Shares as shall reduce the number of Management Shares held by the Management Entity such that the value of all the Management Shares held by it at the time of the Management Exit Event shall equal the Management Exit Acquisition Price (less any out of pocket costs or expenses of any of the Shareholders or the Group Companies arising as a result of the transfer of the Management Shares in accordance with any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company's Shareholders and to which the Company is party) and the Management Entity agrees that if Luxco 1 exercises such option it shall so transfer the relevant Management Shares to Luxco 1 in consideration for the payment by Luxco 1 of the nominal price of such Management Shares.

The shareholders of Luxco 1 may not transfer any of their shares held in Luxco 1 to any person and Luxco 1 may not transfer any of the shares in the Company, if such transfer (an "Exit Transfer") would result in that person and its Associated Companies holding all or substantially all of the shares in Luxco 1 or all or substantially all of the shares in the Company (other than the Management Shares) (an "Exit Transferor"), unless the Exit Transferor, immediately prior to the relevant Exit Transfer, purchases all of the Management Shares from the Management Entity for the Management Exit Acquisition Price (calculated at the time of the Exit Transfer) and the Management Entity agrees that in such event it shall sell all the Management Shares to the Exit Transferor in accordance with this article 6.2.1 paragraph 6.

Without the prior written consent of the shareholders of Luxco 1 holding 66.66% or more of the voting rights in respect of such shares and the Management Entity, neither Luxco 1 nor any Group Company will dispose of 50% or more of its shares or issue new equity representing 50% or more of its shares in connection with an application for the admission of any part of its share capital on an investment exchange, unless such disposal or issue in connection with such an application is also a Management Exit Event IPO.

6.2.2. Voting rights

Each Class B Share and Class C Share entitles to one vote.

In accordance with articles 44 to 46 of the law of 10 August 1915, as amended, the Class A Shares do not have any voting rights except in the specific cases provided for by the Laws.

Art. 7 Increase and Reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing Shareholders in proportion to the part of the capital which those Shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of Shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Board of directors, Auditors

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be Shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) Shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only. The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of Shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of Shareholders.

The Board of Directors will initially consist of the chief executive officer of the Company (the "CEO"), one director who is not an employee of the Company (who shall be the initial Chairman) appointed by the Shareholders (an "Investor Director") and one director who is resident in Luxembourg (the "Luxembourg Director").

The CEO of the Company shall, upon ceasing to be chief executive officer of the Company, resign as a director and the Shareholders will be entitled to appoint a new CEO (or a new representative of the employees), from time to time, as a director to the Board of Directors.

The general meeting of Shareholders shall as the case may be and in accordance with any shareholders' agreement in force from time to time and to which the Company is a party, appoint additional directors as the case may be of one or several categories.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the board of directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of Shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of powers - Representation of the company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of Shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors, always provided that one of these two (2) members is an Investor Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the board of directors. The Board of Directors shall appoint from among the Investor Directors a chairman (the "Chairman"). If the Chairman is not present at any meeting of the Board of Directors, the Investor Directors present may appoint any one of their number to act as Chairman for the purpose of the meeting. The Chairman shall be entitled to a casting vote. It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary"). The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) directors or any one Investor Director (to the extent that one or several Investor Directors have been appointed) so require(s)..

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least ten (10) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Within three (3) Business Days of such notice, any Shareholder or member of the Board of Directors may propose an item for inclusion in the agenda together with a related resolution to be proposed at such meeting of the Board of Directors. Except where otherwise provided for in any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company's Shareholders and to which the Company is a party, at least four (4) Business Days before a meeting, a reasonably detailed agenda shall be given to each of the members of the Board of Directors by e-mail, courier or fax, which agenda shall specify the time and the place of the meeting as well as the items and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office, provided that at least one Investor Director is present and/or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting, provided that this majority vote includes the affirmative consent of the Investor Director or the majority of the Investor Directors present or represented at the meeting of the Board of Directors to the extent that more than one Investor Director has been appointed to the Board of Directors of the Company.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Observers shall be entitled to attend, though not to vote, at meetings of the Board of Directors in accordance with such rules set out in any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company and its Shareholders.

Art. 13. Resolutions of the board of directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of Shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

Art. 14. Management fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of Shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of Shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Directors' liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulcation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be Shareholders themselves.

The statutory or independent auditors will be appointed by the general meeting of Shareholders, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of Shareholders, save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the general meeting of shareholders. The general meeting of Shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of Shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single Shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of Shareholders.

Any regularly constituted general meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Art. 20. Annual general meeting. The annual general meeting of Shareholders will be held on the last Wednesday of April at 4 p.m.. If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of Shareholders (in addition to the annual general meeting of Shareholders). Such meetings must be convened if Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of Shareholders, including the annual general meeting of Shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of general meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of Shareholders. The agenda for a general meeting of Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of Shareholders. A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing, transmitted by any

means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a Shareholder to take part in a general meeting of Shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of Shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of Shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of Shareholders.

The Chairman of the general meeting of Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of Shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of Shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of Shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by Shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of Shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the Shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of Shareholders.

The general meeting of Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of Shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The Shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant Shareholder;
- total number of shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant Shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant Shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of Shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of Shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

Except for cases specifically foreseen, by the Laws, any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company's Shareholders and to which the Company is a party and these Articles of Incorporation, resolutions at general meetings of Shareholders shall be adopted by a majority of the issued share capital and do not require the holding of class meetings for each class of shares.

Subject to the paragraph below and to any more stringent provisions set out in any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company's Shareholders and to which the Company is party, at any general meeting of Shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws or by a shareholders' agreement to which the Company is a party, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the Shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any Shareholders or proxies of Shareholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 28. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 29. Adoption of financial statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the Shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of Shareholders for approval.

Art. 30. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the Shareholders in accordance with the Articles of Incorporation and notably article 6.2.1.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions and notably article 6.2.1 of the Articles of Incorporation, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of Shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions, it being understood that the nominal value and share premium, if any paid up on the Class A Shares will be repaid first in full to each holder of Class A Shares.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 32. Applicable law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 33. Definitions.

Accrual Amount has the meaning given to it in any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company's Shareholders and to which the Company is a party.

Asset Sale means a sale on bona fide arm's length terms, by one or more transactions, of all or substantially all of the Group's business, assets and undertaking;

Finco 1 means Safari Finco 1 OY, a company incorporated in Finland with registered under number 2302501-6 and whose registered office is at Sodra Esplanaden 24A, Helsinki, 00130, Finland;

Finco 2 means Paroc Group Oy, a company incorporated in Finland with registered number 2303371-0 and whose registered office is at Sodra Esplanaden 24A, Helsinki, 00130, Finland; Group means Luxco 1 and any Group Companies from time to time; Group Company means a subsidiary or subsidiary undertaking of Luxco 1; Luxco 1 means Safari Luxco

1 S.A. (formerly named Crystal Coral S.A.), a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-148.709;

Management Entity means Diabase S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg and not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register;

Management Exit Acquisition Price has the meaning given to it in any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company's Shareholders and to which the Company is a party.

Management Exit Event means:

(a) a disposal of all or substantially all of the shares held in Luxco 1 or the shares in the Company (other than the Management Shares) in connection an Exit Transfer (as defined in article 6.2.1 of these Articles of Incorporation);

(b) the sale of all or substantially all of the share capital of a Specified Subsidiary (other than pursuant to the terms of an internal reorganisation of the Group);

(c) an Asset Sale;

(d) a Management Exit Event IPO, except for any Management Exit Event IPO which is carried out predominantly for the purpose of raising funds to enable the Company to expand the operations of the business of the Group; or

(e) a liquidation of the Company;

Management Exit Event IPO has the meaning given to it in any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company's Shareholders and to which the Company is a party.

Management Shares means the Class A Shares together with the Class B Shares held from time to time in the Company.

Managers has the meaning given to it in any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company's Shareholders and to which the Company is a party.

Remuneration Committee means any remuneration committee which may from time to time be established by the board of directors of Finco 2.

Specified Subsidiary means the Company, Finco 1 and Finco 2;

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge the resignation of the following persons as directors of the Company with immediate effect:

- Mrs Yannick Poos, Employee, born on 19 April 1968 in Libramont, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg;

- Mr Franck Doineau, born on 15th August 1969 in la Guerche de Bretagne, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg;

- Mr Laurent Ricci, born on 14th September 1972 in Thionville, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg.

The general meeting of shareholders resolved to appoint the following persons as new directors with immediate effect and for a period of six years in replacement of the resigning directors:

- Mrs Yannick Poos, Employee, born on 19 April 1968 in Libramont, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, as Luxembourg Director;

- Mr Martin Kellett, managing director, born on 4 July 1957 in Taplow, United Kingdom, residing at 3 Thorngate, North Lane, West Tytherley, Salisbury, SP5 1NA, United Kingdom, as Investor Director; and

- Mr Väinö Tuomisalo, Chief Executive Officer, born on 9 June 1953 in Ruotsinpyhtaa, Finland, residing at Gamla Mankansväg 14 D 12, 02180 Esbo, Finland, as CEO.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand euros.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre,

Pardevant, Maître Joseph Eivinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Crystal Burgundy S.A., une société anonyme, constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx, résidant à Luxembourg, le 4 décembre 2009, pas encore publiée au Mémorial C et pas encore inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte et a été présidée par Me Elisa FARALDO, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente a désigné comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, a été élue aux fonctions de scrutateur par l'assemblée.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président a déclaré et demandé au notaire d'acter que:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Requalification des trente et une mille (31.000) actions avec une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune de la Société en trois millions cent mille (3.100.000) actions avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, les actions restant allouées à l'actionnaire actuel de la Société.

2 Création de trois (3) catégories d'actions, les actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote, les actions ordinaires de catégorie B et les actions ordinaires de catégorie C, ayant les droits et obligations tels que prévus suite à la refonte des statuts de la Société tel qu'indiqué sous le point 5 de cet ordre du jour.

3 Requalification des trois millions cent mille (3.100.000) actions avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune de la Société en trois cent dix mille (310.000) actions préférentielles de catégorie A sans droit de vote (les "Actions de Catégorie A"), trois cent quarante-huit mille sept cent cinquante (348.750) actions ordinaires de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") et deux millions quatre cent quarante-un mille deux cent cinquante (2.441.250) actions ordinaires de catégorie C (les "Actions de Catégorie C") avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, ces actions restant allouées à l'actionnaire actuel de la Société.

4 Changement du nom de la Société en Safari Luxco 2 S.A.

5 Refonte complète des statuts de la Société laquelle consistera, en outre, en l'adoption de l'objet social suivant:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet."

6 Acceptation de la démission avec effet immédiat des administrateurs actuels de leur position d'administrateurs de la Société et nomination des nouveaux administrateurs de la Société.

7 Divers.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, le bureau et le notaire instrumentant resteront pareillement annexées aux présentes pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) La présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de requalifier les trente-et-un mille (31.000) actions avec une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune de la Société en trois millions cent mille (3.100.000) actions avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, les actions restant allouées à l'associé actuel de la Société.

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de créer trois (3) catégories d'actions, les actions ordinaires de catégorie B, les actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote et les actions ordinaires de catégorie C, ayant les droits et obligations tels que prévus suite à la refonte des statuts de la Société telle qu'approuvée dans la cinquième résolution.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de requalifier les trois millions cent mille (3.100.000) actions avec une valeur nominale de un centime (EUR 0.01) chacune de la Société en trois cent dix mille (310.000) Actions de Catégorie A, trois cent quarante-huit mille sept cent cinquante (348.750) Actions de Catégorie B et deux millions quatre cent quarante-un mille deux cent cinquante (2.441.250) Actions de Catégorie C avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, ces actions restant allouées à l'associé actuel de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de changer le nom de la Société en Safari Luxco 1 S.A.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de complètement refondre les statuts de la Société de manière à refléter entre autre les résolutions ci-dessus.

En conséquence, les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts"). La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination "Safari Luxco 2 S.A."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital émis. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) divisé en trois cent dix mille (310.000) actions préférentielles sans droit de vote de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), trois cent quarante-huit mille sept cent cinquante (348.750) actions ordinaires de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") et deux millions quatre cent quarante-un mille deux cent cinquante (2.441.250) actions ordinaires de catégorie C (les "Actions de Catégorie C") ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et étant toutes entièrement libérées.

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B et les Actions de Catégorie C sont désignées individuellement comme une "Action" et ensemble comme les "Actions". Les détenteurs des Actions sont désignés individuellement comme un "Actionnaire" et ensemble comme les "Actionnaires". Les droits et obligations attachées aux actions seront identiques sauf dans le cas de stipulations contraires dans les Statuts ou les Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions.

6.1. Forme et transfert des Actions

Les Actions seront émises sous la forme d'actions nominatives. Chaque Action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'Actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur Actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux. Des termes et conditions supplémentaires à ceux expressément énoncés dans les statuts peuvent être acceptés par écrit par les Actionnaires dans tout pacte d'actionnaire concernant la cession d'Actions (ou des droits relatifs à ces actions), comme par exemple, et sans limitation, toutes cessions autorisées, droits de sortie conjointe et vente forcée. Les cessions d'Actions doivent être accomplies tant en conformité avec ces conditions supplémentaires qu'avec les présents Statuts. La Société est fondée à refuser d'enregistrer toute cession d'Actions qui n'aurait pas été faite en conformité avec les présents Statuts et selon les termes de tout pacte d'actionnaire (en vigueur de temps à autre) auquel la Société est partie.

Un registre des Actionnaires, qui pourra être consulté par tout Actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque Actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses Actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces Actions ainsi que les cessions des Actions avec leur date. Chaque Actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des Actions résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des Actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'Actions multiples.

Toute cession d'Actions sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des Actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une Action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des Actionnaires.

6.2. Droits et obligations des catégories d'Actions

Les catégories d'Actions peuvent avoir différents droits financiers et droits de vote, tels que détaillés ci-après:

6.2.1. Droit aux dividendes

Chaque Action de Catégorie A emporte à tout moment droit à un dividende préférentiel et cumulatif (le "Dividende Préférentiel de Catégorie A") devant être déclaré et payé en numéraire, correspondant à (i) 0.1% par an de la valeur nominale de l'Action de Catégorie A et (ii) tout Dividende Préférentiel de Catégorie A s'étant accru durant les précédents exercices comptables de la Société et qui n'a pas été payé.

Le Dividende Préférentiel de Catégorie A peut cependant ne pas être payé dans le cas où une telle distribution dépasserait les montants généralement disponibles pour les distributions conformément aux Lois.

Dans l'hypothèse où, après affectation à la réserve légale, des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour distribution aux Actionnaires et dans la mesure autorisée par les Lois et par les Statuts, ainsi qu'en tenant compte de tout pacte d'actionnaires qui pourrait de temps à autre être en vigueur, l'assemblée générale des Actionnaires doit:

- premièrement, attribuer, pari passu, le Dividende Préférentiel de Catégorie A aux titulaires d'Actions de Catégorie A;

Après la Sortie des Gérants	Profits de Luxco 2 (€)
Avant le 31 décembre 2009	10.971.429
Entre le 1 ^{er} janvier 2010 et 31 le décembre 2010	10.971.429 plus les Montants Accrus de 2010

Entre le 1 ^{er} janvier 2011 et 31 le décembre 2011	13.426.786 plus les Montants Accrus de 2011
Entre le 1 ^{er} janvier 2012 et 31 le décembre 2012	16.032.232 plus les Montants Accrus de 2012
Entre le 1 ^{er} janvier 2013 et 31 le décembre 2013	18.803.152 plus les Montants Accrus de 2013
Entre le 1 ^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014	21.756.506 plus les Montants Accrus de 2014
Entre le 1 ^{er} janvier 2015 et le 18 juin 2015	24.910.995 plus les Montants Accrus de 2015
Après le 18 juin 2015	26.464.990

- deuxièmement, attribuer le solde restant (le cas échéant) au pro rata aux titulaires d'Actions de Catégorie C.

Dans le cas d'une Sortie des Gérants, la totalité des Actions de Catégorie A donne droit aux profits suivants de la Société de manière privilégiée par rapport aux autres actions dans le capital de la Société comme déterminé à la date de Sortie des Gérants (les Profits des Actions de Catégorie A"):

À la suite d'une Sortie des Gérants, les Actions de Catégorie B auront les mêmes droits aux profits de la Société que les Actions de Catégorie C. A la suite d'une Sortie des Gérants, si le Prix d'Acquisition de Sortie des Gérants est supérieur à la somme des Profits d'Actions de Catégorie A et la valeur des Actions de Catégorie B (tel que déterminé par le Comité de Rémunération agissant raisonnablement), la différence sera le "Déficit du Prix d'Acquisition de Sortie des Gérants" et Luxco 1 devra, aussi vite que possible suite à la Sortie des Gérants, payer à chacun des Gérants qui est un actionnaire bénéficiaire ultime du Véhicule de Gestion (par l'intermédiaire d'un véhicule d'investissement ou autre) un montant équivalent du Déficit du Prix d'Acquisition de Sortie des Gérants égal au pourcentage des droits à titre de bénéficiaire des Gérants dans le Véhicule de Gestion par rapport au nombre total d'actions dans le capital émis du Véhicule de Gestion à la date de Sortie des Gérants.

Si, à la suite d'une Sortie des Gérants, la somme des Profits des Actions de Catégorie A et de la valeur des Actions de Catégorie B (tel que déterminée par le Comité de Rémunération agissant raisonnablement) est supérieure au Prix d'Acquisition de Sortie des Gérants, Luxco 1 doit avoir le choix (dépendant de son seul consentement), moyennant l'envoi d'un avis au Véhicule de Gestion d'acquérir immédiatement et avant la Sortie des Gérants un tel nombre d'Actions de Gérants (incluant les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B) pour un prix correspondant à la valeur nominale de ces Actions de Gérants qui réduit le nombre d'Actions de Gérants détenues par le Véhicule de Gestion de telle manière à ce que la valeur de tous les Actions de Gérants détenues au moment de la Sortie des Gérants corresponde au Prix d'Acquisition de Sortie des Gérants (moins tout frais remboursables ou toutes dépenses de tout Actionnaire ou d'une Société du Groupe découlant de la cession d'Actions de Gérants en accord avec tout pacte d'actionnaire qui peut être conclu de temps à autre entre les Actionnaires de la Société et où la Société est partie) et le Véhicule de Gestion accepte, dans l'hypothèse où Luxco 1 fasse un tel choix, de transférer les Actions de Gérants à Luxco 1 en considération du paiement de la valeur nominale de telles Actions de Gérants par Luxco 1.

Les actionnaires de Luxco 1 ne peuvent céder aucune de leurs actions détenues dans Luxco 1 à toute personne et Luxco 1 ne peut pas céder d'action détenue dans la Société, si une telle cession (une "Cession de Sortie") a pour conséquence que cette personne et ses Sociétés Affiliées détiennent toutes ou substantiellement toutes les actions dans Luxco 1 ou toutes ou substantiellement toutes les actions dans la Société (autre que les Actions de Gérants) (un "Cessionnaire Sortant"), à moins que le Cessionnaire Sortant, immédiatement avant la Cession de Sortie en cause, fasse l'acquisition de toutes les Actions de Gérants du Véhicule de Gestion pour le Prix d'Acquisition de Sortie des Gérants (calculé au moment de la Cession de Sortie) et que le Véhicule de Gestion accepte que dans un tel cas cette dernière vendra toutes les Actions de Gérants au Cessionnaire Sortant conformément à cet article 6.2.1 paragraphe 6.

Sans le consentement écrit antérieur des actionnaires de Luxco 1 détenant 66,66% ou plus des droits de vote et du Véhicule de Gestion, ni Luxco 1 ni une autre Société du Groupe ne pourront céder 50% ou plus des actions ou émettre de nouvelles actions représentant 50% ou plus des actions suite à une demande d'admission à la côte d'une partie du capital social à la bourse sauf si une telle cession ou émission est aussi un Premier Appel Public à l'Épargne de Sortie des Gérants.

6.2.2. Droit de vote

Chaque Action de Catégorie B et Action de Catégorie C donne droit à un vote. Conformément aux articles 44 à 46 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, les Actions de Catégorie A ne portent pas de droit de vote, sauf dans les cas expressément prévus par les Lois.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. Les nouvelles Actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux Actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le "Conseil d'Administration"). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre. Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration sera initialement constitué par le Directeur Général de la Société (le "Directeur Général"), un administrateur qui n'est pas un employé de la Société (qui sera le président initial) nommé par les Actionnaires (un "Administrateur Investisseur") et d'un administrateur qui réside au Luxembourg (P^rAdministrateur Luxembourgeois).

Le Directeur Général de la Société doit, lorsqu'il cesse d'être directeur général de la Société, démissionner en tant qu'administrateur et les Actionnaires pourront nommer un nouveau Directeur Général (ou un nouveau représentant des employés), de temps en temps, comme administrateur au Conseil d'Administration.

L'assemblée générale des Actionnaires doit selon les cas et conformément à tout pacte d'Actionnaires auquel la Société est partie de temps à autre, nommer des administrateurs supplémentaires d'une ou plusieurs catégories selon les cas.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) aux comptes relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration pourvu qu'un de ces deux (2) membres soit un Administrateur Investisseur.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses Administrateurs Investisseurs un président (le "Président"). Si le Président n'est pas présent à une réunion du Conseil d'Administration, les Administrateurs Investisseurs présents pourront nommer un d'entre eux pour agir en tant que Président pour les besoins de la réunion. Le Président dispose d'une voix prépondérante en cas de partage de voix. Le Conseil d'Administration peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le "Secrétaire"). Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si un des deux (2) Administrateurs ou tout un chacun de ses Administrateurs Investisseurs (dans la mesure où un ou plusieurs Administrateurs Investisseurs ont été nommés) la demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, dix (10) Jours Ouvrables au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans le délai de trois (3) Jours Ouvrables suivant un tel avis, tout Actionnaire ou membre du Conseil d'Administration peut proposer un point à inclure à l'ordre du jour avec une résolution jointe qui sera proposée à une telle réunion du Conseil d'Administration. Sous réserve de tout pacte d'actionnaires qui pourrait de temps à autre être conclu entre la Société et ses Actionnaires et auquel la Société

est partie, au moins quatre (4) Jours Ouvrables avant la réunion, un ordre du jour raisonnablement détaillé sera transmis à chaque membre du Conseil d'Administration par e-mail, courrier ou fax qui devra indiquer l'heure et le lieu de la réunion ainsi que les points et la nature des affaires à traiter. Chaque membre du Conseil d'Administration peut renoncer à cet avis de convocation par un accord dûment constaté. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration. Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée, à condition qu'au moins un Administrateur Investisseur soit présent et/ou représenté.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion à condition que soit inclus à ce vote à la majorité le consentement affirmatif de l'Administrateur Investisseur ou de la majorité des Administrateurs Investisseurs présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration (dans la mesure que plus d'un Administrateur Investisseur a été nommé au Conseil d'Administration de la Société).

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Des observateurs sont autorisés à être présents aux réunions du Conseil d'Administration conformément aux règles conclues dans les pactes d'actionnaires que la Société peut conclure de temps en temps entre la Société et ses Actionnaires, sans pour autant posséder un droit de vote.

Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique (1), il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être

automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 18. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires. Le(s) commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le dernier mercredi du mois d'avril à 16.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

- (a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou
- (b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

A l'exception de cas spécialement prévus par les Lois, tout pacte d'actionnaires qui de temps en temps est conclu entre les Actionnaires de la Société et à laquelle la Société fait partie et les Statuts, les résolutions des assemblées générales des actionnaires seront adoptées par la majorité des titres émis et ne nécessitent pas la tenue d'une réunion par catégorie d'actions.

Sous réserve du paragraphe ci-dessus et de toute disposition plus rigoureuse énoncée dans tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu de temps en temps entre les Actionnaires de la Société et à laquelle la Société est partie, lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois ou d'un pacte d'actionnaire auquel la Société est partie, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 27. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 28. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 29. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 30. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale") conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux Actionnaires, conformément aux Statuts et notamment l'article 6.2.1.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, et notamment l'article 6.2.1 des Statuts, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux Actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement d'un acompte.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes, sous réserve que les détenteurs d'Actions de Classe A auront droit en priorité au paiement de la valeur nominale et de la prime d'émission sur les Actions de Catégorie A.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 32. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 33. Définitions. Actions de Gérants signifie les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B détenues dans temps à autre dans la Société.

Comité de Rémunération signifie tout comité de rémunération qui peut de temps en temps être établi par le conseil d'administration de Finco 2.

Finco 1 signifie Safari Finco 1 OY, une société établie en Finlande et immatriculée sous le numéro 2302501-6 avec son siège social à Sodra Esplanaden 24A, Helsinki, 00130, Finlande.

Finco 2 signifie Group Paroc OY, une société établie en Finlande et immatriculée sous le numéro 2303371-0 avec son siège social à Sodra Esplanaden 24A, Helsinki, 00130, Finlande.

Gérants a la signification lui donnée dans tout pacte d'actionnaire qui peut de temps à autre être conclu entre les Actionnaires de la Société et à laquelle la Société est partie.

Groupe signifie Luxco 1 et toute Société de Groupe de temps à autre.

Luxco 1 signifie Safari Luxco 1 S.A. (antérieurement nommé Crystal Coral S.A.), une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-148.709.

Montants Accrus a la signification qui lui est donnée dans tout pacte d'actionnaire qui peut de temps en temps être conclu entre les Actionnaires de la Société et à laquelle la Société est partie.

Premier Appel Public à l'Épargne de Sortie des Gérants a la signification qui lui est donnée dans tout pacte d'actionnaire qui peut de temps en temps être conclu entre les Actionnaires de la Société et à laquelle la Société est partie.

Prix d'Acquisition de Sortie des Gérants a la signification lui donnée dans tout pacte d'actionnaire qui peut de temps à autre être conclu entre les Actionnaires de la Société et à laquelle la Société est partie.

Société du Groupe signifie une succursale ou toute entreprise détenue par Luxco 1.

Sortie des Gérants signifie:

(a) la cession de toutes ou substantiellement toutes les actions détenues par Luxco 1 ou des Actions de la Société (autre que les Actions de Gérants) en rapport avec une Cession de Sortie (telle que définie à l'article 6.2.1).

(b) la vente de tout ou substantiellement tout le capital social d'une Succursale Spécifique (autre que suivant les conditions d'une réorganisation interne du Groupe)

(c) une Vente d'Actifs

(d) un Premier Appel Public à l'Épargne de Sortie des Gérants excepté pour tout Premier Appel Public à l'Épargne de Sortie des Gérants qui est effectué principalement en raison d'une collecte de fonds afin d'assurer à la Société une expansion du domaine d'activité du Groupe, ou

(e) la liquidation de la Société;

Succursale Spécifique signifie la Société, Finco 1 et Finco 2.

Véhicule de Gestion signifie Diabase S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et pas encore immatriculée avec le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Vente d'Actifs signifie une vente effectuée dans des conditions de pleine concurrence, par une ou plusieurs transactions, de toutes ou substantiellement toutes les branches d'activités, actifs ou engagements de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de prendre acte de la démission avec effet immédiat des personnes suivantes de leur poste d'administrateur de la Société:

- Madame Yannick Poos, Employée, né le 19 avril 1968 à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Monsieur Franck Doineau, né le 15 août 1969 à la Guerche de Bretagne, France, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Monsieur Laurent Ricci, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs et pour une période de six ans en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Madame Yannick Poos, Employée, né le 19 avril 1968 à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant qu'Administrateur Luxembourgeois;

- Monsieur Martin Kellett, Administrateur Délégué, né le 4 avril 1957 à Taplow, Grande Bretagne, résidant à 3 Thorn-gate, North Lane, West Tytherley, Salisbury, SP5 1NA, Grande Bretagne, en tant qu'Administrateur Investisseur;

- Monsieur Väinö Tuomisalo, Directeur Général, né le 9 juin 1953 à Ruotsinpyhtaa, Finlande, résidant à Gamla Mankansvag 14 D 12, 02180 Esbo, Finlande, en tant que Directeur Général.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette modification des statuts sont estimés à quatre mille Euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été ajournée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. FARALDO, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57287. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 201002312/1116.

(100017926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

ProLogis Poland LXXXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010023093/14.

(100018619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

ProLogis Poland LXXXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010023094/14.

(100018615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

ProLogis Poland LXXXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010023095/14.

(100018613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Malerbetrieb Schorn Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 14, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.787.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.02.2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010023200/12.

(100018762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Maillot Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C C F S.A.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2010023202/12.

(100019054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

JD Coaches Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 42, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.621.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010023212/9.

(100018401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Dartis, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.383.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010023225/9.

(100019039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

LUX-Hâm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 8, rue de Trintange.

R.C.S. Luxembourg B 51.197.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.02.2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010023204/12.

(100018835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Lux-Maintenance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 137.858.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.02.2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010023208/12.

(100018824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Jama Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 52.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023214/10.

(100018338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

**Direl HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Triton III No. 3 S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.935.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Triton III No. 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary on 23 December 2008 published in the Mémorial C number 197 of 29 January 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 143935. The articles of incorporation have not yet been amended.

The extraordinary general meeting is declared open at 11.30 a.m., with Mr Marc LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Cédric BLESS, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To change the name of the Company to "Direl HoldCo S.à r.l."
2. To re-denominate the existing one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, and one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares.
3. To create, in addition to the ordinary shares, nine (9) new classes of shares namely the class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares, and to convert nine thousand nine hundred (9,900) existing ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each into one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand

one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

4. To increase the share capital of the Company by an amount of fourteen million three hundred fifty-four thousand euro (EUR 14,354,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of fourteen million three hundred sixty-six thousand five hundred euro (EUR 14,366,500.-) without issuing new shares to the existing shareholders and to increase the nominal value of the existing shares by an amount of eleven point four eight three two euro (EUR 11.4832) so as to raise it from its current amount of one cent (EUR 0.01) per share to an amount of eleven point four nine three two euro (EUR 11.4932) per share, by a contribution in cash and in kind by the existing shareholders.

5. To decrease the share capital of the Company by an amount of fourteen million three hundred fifty-four thousand euro (EUR 14,354,000.-) so as to reduce it from its current amount of fourteen million three hundred sixty-six thousand five hundred euro (EUR 14,366,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares and to decrease the nominal value of the existing shares by an amount of eleven point four eight three two euro (EUR 11.4832) so as to reduce it from its current amount of eleven point four nine three two euro (EUR 11.4932) per share to an amount of one cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

6. To set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

7. To amend the current financial year of the Company.

8. To amend articles 1, 5, 6, 20, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions and, in particular, the rights and privileges attached to each class of shares.

9. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda. The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to change the name of the Company to "Direl HoldCo S.à r.l."

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to re-denominate the existing one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, and one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, which are all held as follows:

- Triton Managers III Limited, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, registered under number 98417 ("Triton Managers III Limited"), acting as general partner of Triton Fund III General Partner L.P., with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, registered under number 1080 ("Triton Fund III General Partner L.P."), acting as general partner of Triton Fund III L.P., with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX ("Triton Fund III L.P."): one million two hundred thirty-eight thousand two hundred thirty (1,238,230) ordinary shares;

- Triton Managers III Limited, acting as general partner of Triton Fund III General Partner L.P., acting as general partner of Triton Fund III F&F No.2 L.P., with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX ("Triton Fund III F&F No.2 L.P."): two thousand three hundred eighty (2,380) ordinary shares;

- Triton Managers III Limited, acting as general partner of Triton Fund III General Partner L.P., acting as general partner of Triton Fund III F&F No.3 L.P., with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX ("Triton Fund III F&F No.3 L.P."): one thousand eight hundred eighty (1,880) ordinary shares;

- Triton Managers III Limited, acting as general partner of Triton Fund III General Partner L.P., acting as general partner of Triton Fund III F&F GL.P., with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX ("Triton Fund III F&F GL.P."): five thousand (5,000) ordinary shares;

- TFF III Limited, a company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX ("TFF III Limited"), acting in its capacity as General Partner of Triton Fund III F&F L.P., with registered office at 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX ("Triton Fund III F&F L.P."): two hundred fifty (250) ordinary shares;

- Triton Managers III Limited, acting as general partner of Triton Fund III General Partner L.P., acting as general partner of Triton Fund III F&F No.4 L.P., with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX ("Triton Fund III F&F No.4 L.P."): two thousand two hundred fifty (2,250) ordinary shares;

- Triton Managers III Limited, acting as general partner of Triton Fund III General Partner L.P., acting as general partner of Triton Fund III Executives L.P., with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX ("Triton Fund III Executives L.P."): ten (10) ordinary shares.

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to create, in addition to the ordinary shares, nine (9) new classes of shares, namely the class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares, and to convert nine thousand nine hundred (9,900) existing ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each into one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

As a result of such conversion, the extraordinary general meeting acknowledges that the shares in the Company are now held as follows:

- Triton Fund III L.P.: one million two hundred twenty-eight thousand four hundred thirty-eight (1,228,438) ordinary shares, one thousand eighty-eight (1,088) class A shares, one thousand eighty-eight (1,088) class B shares, one thousand eighty-eight (1,088) class C shares, one thousand eighty-eight (1,088) class D shares, one thousand eighty-eight (1,088) class E shares, one thousand eighty-eight (1,088) class F shares, one thousand eighty-eight (1,088) class G shares, one thousand eighty-eight (1,088) class H shares and one thousand eighty-eight (1,088) class I shares;

- Triton Fund III F&F No.2 L.P.: two thousand three hundred sixty-two (2,362) ordinary shares, two (2) class A shares, two (2) class B shares, two (2) class C shares, two (2) class D shares, two (2) class E shares, two (2) class F shares, two (2) class G shares, two (2) class H shares and two (2) class I shares;

- Triton Fund III F&F No.3 L.P.: one thousand eight hundred sixty-two (1,862) ordinary shares, two (2) class A shares, two (2) class B shares, two (2) class C shares, two (2) class D shares, two (2) class E shares, two (2) class F shares, two (2) class G shares, two (2) class H shares and two (2) class I shares;

- Triton Fund III F&F GL.P.: four thousand nine hundred sixty-four (4,964) ordinary shares, four (4) class A shares, four (4) class B shares, four (4) class C shares, four (4) class D shares, four (4) class E shares, four (4) class F shares, four (4) class G shares, four (4) class H shares and four (4) class I shares;

- Triton Fund III F&F L.P.: two hundred forty-one (241) ordinary shares, one (1) class A share, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share, one (1) class G share, one (1) class H share and one (1) class I share;

- Triton Fund III F&F No.4 L.P.: two thousand two hundred thirty-two (2,232) ordinary shares, two (2) class A shares, two (2) class B shares, two (2) class C shares, two (2) class D shares, two (2) class E shares, two (2) class F shares, two (2) class G shares, two (2) class H shares and two (2) class I shares;

- Triton Fund III Executives L.P.: one (1) ordinary share, one (1) class A share, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share, one (1) class G share, one (1) class H share and one (1) class I share.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fourteen million three hundred fifty-four thousand euro (EUR 14,354,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of fourteen million three hundred sixty-six thousand five hundred euro (EUR 14,366,500.-) without issuing new shares to the existing shareholders and to increase the nominal value of the existing shares by an amount of eleven point four eight three two euro (EUR 11.4832) so as to raise it from its current amount of one cent (EUR 0.01) per share to an amount of eleven point four nine three two euro (EUR 11.4932) per

share, by a contribution in cash (the "Contribution in Cash") and by a contribution in kind consisting in a receivable (the "Contribution in Kind") as further described in a special report.

With respect to the Contribution in Cash, an amount of fourteen million three hundred thousand euro (EUR 14,300,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

With respect to the Contribution in Kind, thereupon appeared Mr Marc LOESCH, aforementioned, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of - Triton Fund III LP., Triton Fund III F&F No.2 L.P., Triton Fund III F&F No. 3 L.P., Triton Fund III F&F GL.P., Triton Fund III F&F L.P., Triton Fund III F&F No.4 L.P. and Triton Fund III Executives L.P., as defined above, (together the "Contributors").

Proof of the ownership by the Contributors of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Contributors acting through their duly appointed attorney in fact declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Contributors acting through their duly appointed attorney in fact further stated that a special report has been drawn up by the Board of Managers, wherein the Contribution in Kind is described and valued. Such special report was presented to the general meeting of shareholders. The Contribution in Kind represents a net contribution in an amount of fifty-four thousand euro (EUR 54,000.-).

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of fourteen million three hundred fifty-four thousand euro (EUR 14,354,000.-) so as to reduce it from its current amount of fourteen million three hundred sixty-six thousand five hundred euro (EUR 14,366,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares and to decrease the nominal value of the existing shares by an amount of eleven point four eight three two euro (EUR 11.4832) so as to reduce it from its current amount of eleven point four nine three two euro (EUR 11.4932) per share to an amount of one cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolves to set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of January and end on the last day of December of the same year.

The general meeting of shareholders further resolved that the current financial year which started on the first day of April 2009 shall end on the last day of December 2009.

Eighth resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting resolves to amend articles 1, 5, 6, 20, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, the third paragraph of article 1 shall from now on read as follows: "The Company will exist under the name of Direl HoldCo S.à r.l." As a result, article 5 shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares (the "Ordinary shares"), one thousand one hundred (1,100) class A shares (the "Class A shares"), one thousand one hundred (1,100) class B shares (the "Class B shares"), one thousand one hundred (1,100) class C shares (the "Class C shares"), one thousand one hundred (1,100) class D shares (the "Class D shares"), one thousand one hundred (1,100) class E shares (the "Class E shares"), one thousand one hundred (1,100) class F shares (the "Class F shares"), one thousand one hundred (1,100) class G shares (the "Class G shares"), one thousand one hundred (1,100) class H shares (the "Class H shares") and one thousand one hundred (1,100) class I shares (the "Class I shares"), altogether referred to as the "shares". Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws and except for the rights with respect to the distribution of dividends or

the allocation of liquidation proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in articles 22 and 23 of these Articles of Incorporation.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

As a result, article 6 shall from now on read as follows:

" **Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to a fraction in the profits and assets of the Company as defined by the present Articles of Incorporation and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

All shares may only be transferred amongst shareholders as well as to non-shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may repurchase its own shares in accordance with the provisions of the law. In such case, the rules of priority and proportions set out in article 22 for the appropriation of profits will apply accordingly."

As a result, article 20 shall from now on read as follows:

" **Art. 20. Financial year.** The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year."

As a result, article 22 shall from now on read as follows:

" **Art. 22. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Ordinary shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of seven point five per cent (7.5%) of the nominal value of the Ordinary shares, then,
- the holders of Class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of seven per cent (7%) of the nominal value of the Class A shares, then,
- the holders of Class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six point five per cent (6.5%) of the nominal value of the Class B shares, then,
- the holders of Class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six per cent (6%) of the nominal value of the Class C shares, then,
- the holders of Class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five point five per cent (5.5%) of the nominal value of the Class D shares, then,
- the holders of Class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five per cent (5%) of the nominal value of the Class E shares,
- the holders of Class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four point five per cent (4.5%) of the nominal value of the Class F shares,
- the holders of Class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four per cent (4%) of the nominal value of the Class G shares,
- the holders of Class H shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three point five per cent (3.5%) of the nominal value of the Class H shares, and then,
- the holders of Class I shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount being the higher of (i) three per cent (3%) of the nominal value of the Class I shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares

have been made) to be distributed among the holders of Class I shares, based on their respective shareholding in the Class I shares.

Should no Class I shares be in issue or should all the Class I shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of shares forming the then last outstanding class of shares, in reverse alphabetical order, shall be entitled to receive the higher of (i) its respective percentage, as indicated in this article 22, or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made), to be distributed among its holders and based on their respective shareholding in the class of shares concerned. For the avoidance of doubt, such provision is applicable to all the classes of shares which are still in issue at the time of the relevant distribution.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment."

As a result, article 23 shall from now on read as follows:

" **Art. 23. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 17 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, the payment of liquidation proceeds to holders of Ordinary shares, Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares and Class I shares to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set out in article 22 for the appropriation of profits."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid document are estimated at six thousand euro. There being no other business, the extraordinary general meeting was closed at noon.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Triton III No. 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 197 du 29 janvier 2009 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143935. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Maître Marc LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Cédric BLESS, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en "Direl HoldCo S.à r.l."

2. Redénomination des cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000)

parts sociales de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires.

3. Création, en complément des parts sociales ordinaires, de neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H et parts sociales de catégorie I et conversion de neuf mille neuf cent (9.900) parts sociales ordinaires existantes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune en mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatorze millions trois cent cinquante-quatre mille euros (EUR 14.354.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de quatorze millions trois cent soixante-six mille cinq cents euros (EUR 14.366.500,-) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants et augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de onze virgule quatre huit trois deux euros (EUR 11,4832) afin de le porter de son montant actuel d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale à onze virgule quatre neuf trois deux euros (EUR 11,4932) par part sociale, par un apport en numéraire et en nature des associés existants.

5. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quatorze millions trois cent cinquante-quatre mille euros (EUR 14.354.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quatorze millions trois cent soixante-six mille cinq cents euros (EUR 14.366.500,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans annulation de parts sociales et réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de onze virgule quatre huit trois deux euros (EUR 11,4832) afin de le porter de son montant actuel de onze virgule quatre neuf trois deux euros (EUR 11,4932) par part sociale à un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

6. Fixation du capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

7. Modification de l'exercice social en cours de la Société.

8. Modification des articles 1, 5, 6, 20, 22 et 23 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus, et en particulier, les droits et privilèges attachés à chaque catégorie de parts sociales.

9. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "Direl HoldCo S.à r.l."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de re-dénommer les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes détenues comme suit:

- Triton Managers III Limited, ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, enregistré sous le numéro 98417 ("Triton Managers III Limited"), agissant en tant que General Partner de Triton Fund III General Partner LP, ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, enregistré sous le numéro 1080 ("Triton Fund III General Partner L.P."), agissant en tant que General Partner de Triton Fund III L.P., ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX ("Triton Fund III L.P."); un million deux cent trente-huit mille deux cent trente (1.238.230) parts sociales ordinaires;
- Triton Managers III Limited, agissant en tant que General Partner de Triton Fund III General Partner L.P., agissant en tant que General Partner de Triton Fund III F&F No.2 L.P., ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX ("Triton Fund III F&F No.2 L.P."); deux mille trois cent quatre-vingt (2.380) parts sociales ordinaires;
- Triton Managers III Limited, agissant en tant que General Partner de Triton Fund III General Partner L.P., agissant en tant que General Partner de Triton Fund III F&F No.3 L.P., ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX ("Triton Fund III F&F No.3 L.P."); mille huit cent quatre-vingt (1.880) parts sociales ordinaires;
- Triton Managers III Limited, agissant en tant que General Partner de Triton Fund III General Partner L.P., agissant en tant que General Partner de Triton Fund III F&F GLP, ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX ("Triton Fund III F&F GLP"); cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires;
- TFF III Limited, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX ("TFF III Limited"), agissant en tant que General Partner de Triton Fund III F&F L.P., ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX ("Triton Fund III F&F L.P."); deux cent cinquante (250) parts sociales ordinaires;
- Triton Managers III Limited, agissant en tant que General Partner de Triton Fund III General Partner L.P., agissant en tant que General Partner de Triton Fund III F&F No.4 L.P., ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX ("Triton Fund III F&F No.4 L.P."); deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales ordinaires;
- Triton Managers III Limited, agissant en tant que General Partner de Triton Fund III General Partner L.P., agissant en tant que General Partner de Triton Fund III Executives L.P., ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX ("Triton Fund III Executives L.P."); dix (10) parts sociales ordinaires.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de créer, en complément des parts sociales ordinaires, neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H et parts sociales de catégorie I et conversion de neuf mille neuf cent (9.900) parts sociales ordinaires existantes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune en mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

En conséquence de cette conversion, l'assemblée générale extraordinaire prends acte que les parts sociales de la Société sont dorénavant détenues comme suit:

- Triton Fund III L.P.: un million deux cent vingt-huit mille quatre cent trente-huit (1.228.438) parts sociales ordinaires, mille quatre-vingt-huit (1.088) parts sociales de catégorie A, mille quatre-vingt-huit (1.088) parts sociales de catégorie B, mille quatre-vingt-huit (1.088) parts sociales de catégorie C, mille quatre-vingt-huit (1.088) parts sociales de catégorie D, mille quatre-vingt-huit (1.088) parts sociales de catégorie E, mille quatre-vingt-huit (1.088) parts sociales de catégorie F, mille quatre-vingt-huit (1.088) parts sociales de catégorie G, mille quatre-vingt-huit (1.088) parts sociales de catégorie H et mille quatre-vingt-huit (1.088) parts sociales de catégorie I;
- Triton Fund III F&F No.2 L.P.: deux mille trois cent soixante-deux (2.362) parts sociales ordinaires, deux (2) parts sociales de catégorie A, deux (2) parts sociales de catégorie B, deux (2) parts sociales de catégorie C, deux (2) parts sociales de catégorie D, deux (2) parts sociales de catégorie E, deux (2) parts sociales de catégorie F, deux (2) parts sociales de catégorie G, deux (2) parts sociales de catégorie H et deux (2) parts sociales de catégorie I;
- Triton Fund III F&F No.3 L.P.: mille huit cent soixante-deux (1.862) parts sociales ordinaires, deux (2) parts sociales de catégorie A, deux (2) parts sociales de catégorie B, deux (2) parts sociales de catégorie C, deux (2) parts sociales de catégorie D, deux (2) parts sociales de catégorie E, deux (2) parts sociales de catégorie F, deux (2) parts sociales de catégorie G, deux (2) parts sociales de catégorie H et deux (2) parts sociales de catégorie I;
- Triton Fund III F&F GLP.: quatre mille neuf cent soixante-quatre (4.964) parts sociales ordinaires, quatre (4) parts sociales de catégorie A, quatre (4) parts sociales de catégorie B, quatre (4) parts sociales de catégorie C, quatre (4) parts sociales de catégorie D, quatre (4) parts sociales de catégorie E, quatre (4) parts sociales de catégorie F, quatre (4) parts sociales de catégorie G, quatre (4) parts sociales de catégorie H et quatre (4) parts sociales de catégorie I;
- Triton Fund III F&F L.P.: deux cent quarante et une (241) parts sociales ordinaires, une (1) part sociale de catégorie A, une (1) part sociale de catégorie B, une (1) part sociale de catégorie C, une (1) part sociale de catégorie D, une (1)

part sociale de catégorie E, une (1) part sociale de catégorie F, une (1) part sociale de catégorie G, une (1) part sociale de catégorie H et une (1) parts sociales de catégorie I;

- Triton Fund III F&F No.4 L.P.: deux mille deux cent trente-deux (2.232) parts sociales ordinaires, deux (2) parts sociales de catégorie A, deux (2) parts sociales de catégorie B, deux (2) parts sociales de catégorie C, deux (2) parts sociales de catégorie D, deux (2) parts sociales de catégorie E, deux (2) parts sociales de catégorie F, deux (2) parts sociales de catégorie G, deux (2) parts sociales de catégorie H et deux (2) parts sociales de catégorie I;

- Triton Fund III Executives L.P.: une (1) part sociale ordinaire, une (1) part sociale de catégorie A, une (1) part sociale de catégorie B, une (1) part sociale de catégorie C, une (1) part sociale de catégorie D, une (1) part sociale de catégorie E, une (1) part sociale de catégorie F, une (1) part sociale de catégorie G, une (1) part sociale de catégorie H et une (1) part sociale de catégorie I.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatorze millions trois cent cinquante-quatre mille euros (EUR 14.354.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de quatorze millions trois cent soixante-six mille cinq cents euros (EUR 14.366.500,-) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants et augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de onze virgule quatre huit trois deux euros (EUR 11,4832) afin de le porter de son montant actuel d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale à onze virgule quatre neuf trois deux euros (EUR 11,4932) par part sociale, par un apport en numéraire ("Apport en Numéraire") ainsi que par un apport en nature consistant en une créance ("Apport en Nature"), telle que davantage décrite dans un rapport spécial.

Concernant l'Apport en Numéraire, un montant de quatorze millions trois cent mille euros (EUR 14,300,000.-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Concernant l'Apport en Nature, intervient alors Maître Marc LOESCH, prénommé, agissant en tant que mandataire de Triton Fund III L.P., Triton Fund III F&F No.2 L.P., Triton Fund III F&F No.3 L.P., Triton Fund III F&F GL.P., Triton Fund III F&F L.P., Triton Fund III F&F No.4 L.P. et Triton Fund III Executives L.P. tels que ci-dessus définis (ensemble les "Souscripteurs"). La preuve par les Souscripteurs de la propriété de l'Apport en Nature a été rapportée au notaire soussigné.

Les Souscripteurs, agissant par le biais de leur mandataire, ont déclaré que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Les Souscripteurs agissant par le biais de leur mandataire ont par ailleurs déclaré qu'un rapport spécial a été établi par le Conseil de Gérance de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué. Ce rapport spécial a été présenté à l'assemblée générale des associés.

L'Apport en Nature représente une contribution nette d'un montant total de cinquante-quatre mille euros (EUR 54.000,-).

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatorze millions trois cent cinquante-quatre mille euros (EUR 14.354.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quatorze millions trois cent soixante-six mille cinq cent euros (EUR 14.366.500,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans annulation de parts sociales et réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de onze virgule quatre huit trois deux euros (EUR 11,4832) afin de le porter de son montant actuel de onze virgule quatre neuf trois deux euros (EUR 11,4932) par part sociale à un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et d'allouer le surplus ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de fixer le capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer l'exercice social de la Société afin que celui-ci commence le premier jour de janvier et finisse le dernier jour de décembre de la même année.

L'assemblée générale extraordinaire décide en outre que l'exercice social actuel de la Société qui a commencé le 1^{er} avril 2009 se terminera le dernier jour de décembre 2009.

Huitième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les articles 1,5,6, 20, 22 et 23 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions:

En conséquence, l'article 1 paragraphe 3 aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société adopte la dénomination sociale Direl HoldCo S.à r.l." En conséquence, l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires ("parts sociales Ordinaires"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A ("parts sociales de Catégorie A"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B ("parts sociales de Catégorie B"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C ("parts sociales de Catégorie C"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D ("parts sociales de Catégorie D"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E ("parts sociales de Catégorie E"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F ("parts sociales de Catégorie F"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G ("parts sociales de Catégorie G"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H ("parts sociales de Catégorie H") et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I ("parts sociales de Catégorie I"), ensemble les "actions". Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.

Sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi et à l'exception toutefois des droits afférents aux distributions de dividendes ou l'attribution du boni de liquidation par la Société (y compris lors de sa dissolution ou liquidation), tels que prévu aux articles 22 et 23 des présents statuts, les droits et obligations afférents aux parts sociales sont identiques.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être constitué sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé afin de régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou encore pour affecter ces fonds à la réserve légale."

En conséquence, l'article 6 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire le droit à une fraction des bénéfices de la Société et dans tout l'actif social ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société ainsi qu'aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Toute cession de parts sociales entre associés ou à des non-associés requiert l'approbation de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales. Dans cette hypothèse, les règles de priorités et proportions telle qu'établies à l'article 22 concernant l'affectation des bénéfices seront applicables."

En conséquence, l'article 20 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 20. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année."

En conséquence, l'article 22 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 22. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets annuels de la Société, tels que déterminés sur base des règles comptables applicables au Luxembourg, il sera prélevé cinq pour cent (5%) destiné à la constitution de la réserve légale (la "Réserve Légale"). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les propriétaires de parts sociales Ordinaires auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à sept virgule cinq pour cent (7,5 %) de la valeur nominale des parts sociales Ordinaires, ensuite,

- les propriétaires de parts sociales de Catégorie A auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à sept pour cent (7%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie A, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie B auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à six virgule cinq pour cent (6,5 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie B, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie C auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à six pour cent (6 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie C, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie D auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à cinq virgule cinq pour cent (5,5 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie D, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie E auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à cinq pour cent (5 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie E, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie F auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à quatre virgule cinq pour cent (4,5 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie F, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie G auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à quatre pour cent (4 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie G, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie H auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à trois virgule cinq pour cent (3,5 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie H, et enfin,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie I auront droit de percevoir, pour chaque année concernée, une distribution de dividendes correspondant au montant le plus élevé entre (i) trois pour cent (3 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie I ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées) à être distribué entre les détenteurs de parts sociales de Catégorie I sur base de leurs détention respective de parts sociales de Catégorie I.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie I ne serait émise ou que toutes les parts sociales de Catégorie I viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution concernée, les propriétaires de parts sociales alors en circulation formant la dernière catégorie de part sociale émise, dans l'ordre alphabétique inversé, auront droit de percevoir le plus élevé de (i) soit de leur pourcentage respectif, tel qu'indiqué dans cet article 22, ou (ii) à l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées) à être distribué entre les détenteurs de parts sociales de Catégorie I sur base de leurs détention respective dans la catégorie de parts sociales concernée. Afin de supprimer tout doute, cette disposition est applicable à toutes les catégories de parts sociales encore émises au moment de la distribution concernée.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes."

En conséquence, l'article 23 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyens de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;

(ii) en second lieu, au titre de paiement du boni de liquidation dû aux propriétaires de parts sociales Ordinaires, de parts sociales de catégorie A, de parts sociales de catégorie B, de parts sociales de catégorie C, de parts sociales de catégorie D, de parts sociales de catégorie E, de parts sociales de catégorie F, de parts sociales de catégorie G, de parts sociales de catégorie H et de parts sociales de catégorie I dans la mesure et eu égard aux catégories de parts sociales qui seraient alors en circulation au moment de la liquidation, suivant les règles de priorité et en fonction des proportions telles que prévues à l'article 22 concernant la répartition des profits."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à six mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LOESCH, C. BLESS, M. JONAS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16220. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010022320/608.

(100018178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

IOIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 05/02/2010.

Référence de publication: 2010023215/10.

(100018941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Immeuble du Pêcheur AG, Société Anonyme.

Siège social: L-7540 Rollingen, 121, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C C F S.A.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2010023216/12.

(100019053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Gand Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.836.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010023217/10.

(100018378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

City Music Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-3450 Dudelange, 4, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 32.266.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 28/01/2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société City Music S.à r.l., avec siège social à L- Dudelange, 4, rue du Commerce de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Mme Carole Besch, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Radia DOUKHI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

Référence de publication: 2010023498/16.

(100018866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Ballabio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 151.077.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den dreißigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft "EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A.", mit Sitz in Tortola, Road Town, Omar Hodge Building, Wickham's Cay, (Britische Jungferninseln), eingetragen im Gesellschaftsregister von Tortola als International Business Company unter der Nummer 200792,

rechtmäßig vertreten durch die Aktiengesellschaft "FIDUCIAIRE EUROLUX", mit Sitz in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen,

hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Régis LUX, Jurist, beruflich wohnhaft in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen, auf Grund einer Vollmacht, welche im Urkundenverzeichnis von Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Niederanven, hinterlegt ist.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer Aktiengesellschaft, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung "BALLABIO S.A.", (hiernach die "Gesellschaft"), wird hiermit eine "Aktiengesellschaft" gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung (hiernach die Statuten"), sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Zweck der Gesellschaft ist weiterhin der An- und Verkauf von Immobilien auf eigene Rechnung, im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland, sowie sämtliche Geschäfte, welche im Zusammenhang mit Immobilien, einschließlich der direkten oder indirekten Beteiligung an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, deren Hauptgesellschaftszweck der Ankauf, die Entwicklung, der Vertrieb, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilien sind, stehen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausüben.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien von jeweils einunddreißig Euro (31,- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („societe anonyme à directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („societe anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die Statuten der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird in allen Umständen entweder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Kollektivunterschrift von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern rechtmäßig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen (1) Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung tritt am 3. Mittwoch des Monats Juni um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben genannten Ort im Großherzogtum Luxemburg zusammen.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Statuten keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2011 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden alle Aktien durch die alleinige Gesellschafterin, die Gesellschaft "EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A.", vorgenannt und vertreten wie hiervor erwähnt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendzweihundertfünfzig Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Beschlüsse der alleingesellschafterin

Alsdann hat die vorgenannte erschienene Partei, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen.
- 2) Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf eins und diejenige der Kommissare auf einen festgelegt.
- 3) Wie laut den gesetzlichen Bestimmungen und der vorliegenden Satzung erlaubt, wird Herr Alhard von KETELHODT, Wirtschaftsprüfer, geboren in Bochum, (Bundesrepublik Deutschland), am 27. Mai 1961, beruflich wohnhaft in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen, zum Alleinverwalter ernannt, welcher die Befugnisse des Verwaltungsrats ausübt.
- 4) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EUROPEAN AUDIT", mit Sitz in L-7390 Blaschette, 11, Rue Hiel, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 50956, wird zum Kommissar der Gesellschaft ernannt.
- 5) Die Mandate des Alleinverwalters und Kommissars enden beim Abschluss der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2014.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der erschienenen Partei, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: LUX - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 janvier 2010. Relation GRE/2010/126. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erstellt.

Junglinster, den 3. Februar 2010.

Référence de publication: 2010022398/156.

(100017936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

ProLogis Poland LXXXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010023092/14.

(100018621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Menara Six Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.856.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010023196/10.

(100018379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

ProLogis Poland LXXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010023096/14.

(100018610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

ProLogis Poland LXXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010023098/14.

(100018607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

ProLogis Poland III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 69.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010023099/14.

(100018631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Malux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 28.862.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023199/10.

(100018739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Multipartners S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 24.460.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société CRANFORD LLC, ayant son siège social à NY 10075 New York, 301 East 79th Street, Suite 24-H, Continental Towers, (Etats-Unis d'Amérique),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société MULTIPARTNERS S.A., établie et ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 24460, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juin 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 198 du 15 juillet 1986,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 628 du 13 mars 2008, contenant notamment l'abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et la transformation en une société de participation financière pleinement imposable.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à huit cent un mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (801.998,- EUR), divisé en cinquante-sept mille six cent cinquante (57.650) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société MULTIPARTNERS S.A..

IV.- Que l'activité de la société MULTIPARTNERS S.A. ayant cessé et que sa mandante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que sa mandante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que sa mandante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme MULTIPARTNERS S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions et du registre des actions de la société dissoute.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute MULTIPARTNERS S.A. seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille deux cent vingt-cinq euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2010. Relation GRE/2010/119. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010023244/56.

(100019155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Live in Clothes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8228 Mamer, 29, rue Nicolas Flener.

R.C.S. Luxembourg B 59.136.

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023206/10.

(100018844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

D'Ieteren Vehicle Glass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.083.

STATUTS

L'an deux mille dix.

Le sept janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme "D'IETEREN S.A.", enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales de Bruxelles, Belgique, sous le numéro 0403.448.140, avec siège social à rue du Mail 50, B-1050 Bruxelles, Belgique,

représentée par Monsieur Pierre DAVIGNON, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1950 à Louvain, Belgique, ayant son domicile professionnel à rue du Mail 50, B-1050 Bruxelles, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Pierre DAVIGNON, pré-qualifié, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "D'IETEREN VEHICLE GLASS S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent soixante-quinze millions cent vingt-cinq mille Euros (EUR 275.125.000,-) représenté par deux cent soixante-quinze mille cent vingt-cinq (275.125) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de mars à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les deux cent soixante-quinze mille cent vingt-cinq (275.125) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les deux cent soixante-quinze mille cent vingt-cinq (275.125) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de deux cent soixante-quinze millions cent vingt-cinq mille Euros (EUR 275.125.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, a été évalué à environ six mille quatre cents Euros.

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean-Pierre BIZET, administrateur de sociétés, né le 29 février 1948 à Etterbeek, Belgique, ayant son domicile professionnel à rue du Mail 50, B-1050 Bruxelles, Belgique, président du conseil d'administration;

b) Monsieur Marc Henri DECROP, administrateur de sociétés, né le 2 juillet 1955 à Etterbeek, Belgique, ayant son domicile professionnel à rue du Mail 50, B-1050 Bruxelles, Belgique.

c) Monsieur Benoît GHIOT, administrateur de sociétés, né le 19 avril 1969 à Binche, Belgique, ayant son domicile professionnel à rue du Mail 50, B-1050 Bruxelles, Belgique.

d) Monsieur Pierre DAVIGNON, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1950 à Louvain, Belgique, ayant son domicile professionnel à rue du Mail 50, B-1050 Bruxelles, Belgique.

e) Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme BDO Compagnie Fiduciaire, R.C.S. Luxembourg B 147571, avec siège à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

4. Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2015.

5. Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2011.

6. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DAVIGNON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 janvier 2010. Relation GRE/2010/225. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010022401/190.

(100018193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Gand Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.836.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010023218/10.

(100018377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Stable II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 135.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.134.

Les comptes annuels au 30/09/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010023778/16.

(100020177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Decker Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 225, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 46.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C C F S.A.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2010023224/12.

(100019048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.
